

TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau UA 26-64 et 26-66

Procès-verbal de la **QUATORZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 29 janvier 2019, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Chapais



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 11 JUIN 2019

TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau

Présences à la rencontre du 29 janvier 2019






Délégués et substituts

Groupe d'utilisateurs	Délégué	Présence	Substitut	Présence
Chef de la communauté et/ou maire et/ou président de localité	Steve Gamache	x	Denise Larouche	
	Manon Cyr	x		
BGA	Denis Chiasson			
	Dave Lepage			
PRAU	Miriam Audrey Lessard Légaré	x	Justine Drolet	x
	Jean-Claude Villeneuve	x	Alain Rhéaume	x
Gestionnaire de réserve faunique	Mireille Gravel	x		
Pourvoirie	Jean Blanchard			
Locataire à des fins agricoles	Normand Boucher			
Maître de trappe/Titulaire de permis de piégeage/Associations locales de trappeurs	Varley Shecapio Blacksmith			
	Paul Dixon			
Environnement et Eau	Adario Masty			
Entreprises sylvicoles	Chris Cooper			
Travailleurs forestiers (usine)	Paul Gravel			
Travailleurs forestiers (forêt)	Pierre Leblond			
Groupe de travail conjoint	Allan Saganash			
Développement économique local	Lise Aubin			
Produits forestiers non ligneux	Sonia Côté			
Véhicule hors route	Martin Blanchet	x		
Villégiateurs	Régis Simard	x	Daniel Savard	x
Industrie minière exploitation	Jacqueline Leroux			
Industrie minière exploration	Karole Gagnon			
Tourisme/récréation en forêt/culture	Daniel Bédard			
Chasseurs/pêcheurs/observateurs faunique	Valérie Savard			
Énergie/biomasse	Pascal Tremblay			
Groupes jeunesse	Gino Manning			
Groupes de femmes	Marie-Claude Tremblay			
Goupes aînés	Daniel Forgues	x		

Observateurs, invités

Organisme	Observateur, invité	Présence
GREIBJ	Martin Fillion (animateur)	x
	Johanne Morasse	x
MFFP-Forêt	Serge Bergeron	x
MFFP-Faune	Julien second	
Gouvernement de la Nation Crie	Stéphane Ouellet	
Administration régionale Baie-James		
MFFP-Planificateur, invité	Philippe Leblanc	x
Autres invités		

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU

QUATORZIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 16 h 30. Les participants se présentent à tour de rôle.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. En 10. b), il est demandé d'ajouter « Projet des lacs stratégiques » par M ^{me} Miriam-Audrey Lessard Légaré.	Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyé par M. Régis Simard, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications demandées.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 7 novembre 2018	<p>L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi.</p> <p>Parmi les points de suivi, il y a eu notamment les travaux du comité technique sur la villégiature. Le comité serait rendu à une étape d'établir le périmètre de villégiature qui devrait éventuellement faire l'objet de modalités particulières. Cet exercice devra s'arrimer avec les orientations de la ville de Chibougamau en matière de développement de la villégiature.</p> <p>Il y avait également eu un suivi du comité technique sur l'encadrement visuel. Le MFFP avait pris la décision d'exiger le maintien d'une bande de 30 mètres de part et d'autre de la Route du Nord, ce qui mettait fin aux travaux du comité technique.</p> <p>En suivi, un délégué demande s'il y a eu un comité technique sur la qualité de l'eau. En réponse, une déléguée du groupe des PRAU fait état des derniers travaux du comité technique sur les lacs stratégiques. À ce jour, dix lacs ont été identifiés, les 5 derniers lacs identifiés seront rendus publics sous peu. Une analyse des impacts découlant des activités humaines a été réalisée dans l'environnement direct de chacun des lacs. L'animateur demande à la déléguée quelles sont ses attentes de la table de GIRT pour l'avancement de ce projet. En réponse, la déléguée précise que le comité est à établir un objectif par rapport à la coupe forestière. On observe actuellement que les</p>	<p>Sur proposition de M. Daniel Savard, dûment appuyé par M^{me} Miriam-Audrey Lessard-Légaré, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.</p> <p>Vérifier la possibilité de profiter de la rencontre regroupée du 20 février sur le développement des sentiers de VHR pour obtenir un appui de la table de GIRT sur le projet des lacs stratégiques.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>activités récentes et moins récentes de récolte forestières, conformément à la notion d'aire équivalente de coupe, sont en deçà des seuils établis pour établir s'il y a ou non un impact sur la qualité de l'eau des lacs ciblés. Le projet devrait se terminer le 31 mars. D'ici là, les travaux en cours devraient permettre de documenter davantage la situation des lacs stratégiques désignés et de révéler un portrait plus complet. Les promoteurs du projet souhaitent solliciter un appui de la table de GIRT avant le 31 mars. L'animateur explique la difficulté, étant donné que la prochaine rencontre doit avoir lieu le 11 juin. Toutefois, il pourrait y avoir une rencontre regroupant 3 tables de GIRT, dont celle de Chapais-Chibougamau, le 20 février, pour traiter du développement des sentiers VHR. L'animateur regardera la possibilité de profiter de cette rencontre regroupée pour permettre aux promoteurs du projet des lacs stratégiques d'obtenir un appui de la table de GIRT avant le 31 mars.</p> <p>À la demande d'un délégué, l'animateur explique le code des couleurs sur la grille des présences. Un autre délégué demande si les substituts reçoivent les invitations au même titre que les délégués. L'animateur mentionne que les substituts qui en font la demande reçoivent tous les mêmes envois que les délégués, y compris les invitations aux tables de GIRT. En rencontre, ils peuvent participer aux discussions au même titre que les délégués. Le seul moment où une distinction est faite entre la présence à la fois d'un délégué et de son substitut est lorsqu'un vote est requis sur une question. Le maire de Chapais profite de ces dernières précisions pour demander l'ajout de son substitut à la liste de diffusion.</p>	
4. Correspondance	L'animateur a reçu copie d'une correspondance transmise à M ^{me} Johanne Lacasse par le MERN, dont l'objet est une consultation du GREIBJ sur le renouvellement de droits exclusifs sur certains sentiers de motoneige. Des copies papier de la correspondance sont disponibles. Elle est accompagnée d'une cartographie des sentiers et portions de sentiers concernés. La carte et la lettre sont affichées à l'écran et l'animateur donne des	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>explications complémentaires. La ville de Chapais a également reçu cette demande de consultation. De plus, la fédération des clubs de motoneige a fait parvenir une demande de consultation pour une modification du tracé d'un sentier dans la partie nord de la municipalité de Chapais, directement à la ville de Chapais. L'animateur explique le contexte de la demande de consultation transmise par le MERN. Il vérifie qui d'autres aurait reçu cette demande de consultation parmi les autres groupes représentés à la table de GIRT. Un délégué demande pourquoi la table de GIRT ne serait pas consultée. L'observateur du MFFP explique pourquoi la table de GIRT n'est pas directement consultée. L'animateur mentionne qu'il y a actuellement une lacune, surtout depuis l'arrêt des travaux de la table VHR qui relevait de la défunte Conférence régionale des élus (CRÉ). C'est pourquoi la GREIBJ tente de trouver une solution alternative, notamment la tenue d'une rencontre regroupée de trois tables de GIRT en février. L'observateur du MFFP, pour sa part, fait valoir que c'est maintenant la responsabilité de chacun des clubs VHR d'obtenir les conditions d'acceptabilité sociale pour les droits exclusifs qu'ils demandent sur certains sentiers. Un délégué demande des précisions concernant la durée de validité d'un droit, une fois renouvelé. Un droit renouvelé est valide pour 10 ans au MERN. Le MFFP envisage de s'harmoniser avec le MERN sur cette question. Un délégué observe qu'un tronçon de sentier revendiqué passe dans l'emprise d'une ancienne voie ferrée et demande si un droit est révocable par rapport à d'autres demandes éventuelles. L'observateur du MFFP mentionne que oui.</p>	
<p>5. Enjeux pouvant évoluer vers une valeur -objectif - cible - indicateur (VOIC)</p>	<p>L'animateur introduit ce point en mentionnant que certains enjeux de la table de GIRT ont atteint un certain degré d'élaboration et qu'ils pourraient être traduits en VOIC. Il explique la distinction entre un enjeu et un VOIC, mais rappelle qu'il s'agit de deux notions équivalentes. Une VOIC correspond à la formulation d'un enjeu que le MFFP pourra prendre en compte dans les PAFI.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	À la table de GIRT de Chapais-Chibougamau, 4 des enjeux pourraient évoluer vers une VOIC.	
a) Compétitivité de l'industrie forestière	Cet enjeu a été soulevé par les BGA, mais ces derniers ne souhaitent pas aller plus loin dans son élaboration pour le moment. L'objectif derrière cet enjeu est davantage d'assurer une veille face aux autres enjeux qui pourraient affecter le niveau des attributions forestières.	
b) Encadrement visuel	<p>Une première rencontre du comité technique a été tenue et un suivi a été fait lors de la dernière rencontre de la table de GIRT. Or, le MFFP a pris la décision d'assurer la protection systématique d'une bande de part et d'autre de la route du Nord. L'observateur du MFFP mentionne que la bande de 30 mètres était déjà conservée par défaut. Il est permis de récolter dans une bande de 30 mètres, mais il faut en obtenir l'autorisation. Pour l'observateur, il s'agit davantage d'une mesure d'harmonisation que d'une VOIC. Un autre délégué demande si la modalité de protection pourrait s'appliquer ailleurs, notamment dans les secteurs de villégiature. À l'origine, la problématique touchait spécifiquement la route du Nord, mais d'autres tronçons pourraient être désignés et ajoutés à l'enjeu. Une déléguée demande comment un enjeu pourrait aboutir à une VOIC alors qu'on établit plutôt des mesures d'harmonisation au cas par cas. Dans ce cas-ci, la mesure représente encore de faibles volumes. Mais si des tronçons s'ajoutent, l'addition de volumes considérés insignifiants peut donner une somme notable. Pour l'observateur du MFFP, quand la problématique est localisée à un endroit précis, on en fait une mesure d'harmonisation et non une VOIC. Pour lui, c'est quand la problématique et les mesures convenues touchent un territoire plus large qu'on ne peut localiser précisément sur une carte, qu'il devient possible d'en faire une VOIC.</p>	
c) Protection du potentiel de la villégiature	Un délégué revient sur l'enjeu de protection de la villégiature et demande pourquoi il n'y a pas encore de VOIC alors que les démarches de	L'animateur apportera une modification au libellé de l'enjeu concernant la villégiature :

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>représentation auprès des deux conseils de villes et d'autres utilisateurs ont été concluantes. Cet enjeu est en voie d'aboutir à une VOIC, mais il y a encore des travaux à faire. Le délégué exprime son souhait que le travail progresse davantage et qu'n puisse aboutir à des mesures concrètes, car actuellement, il y a des problèmes dont la présence d'occupants sans droits qui laissent un passif environnemental derrière eux lorsqu'ils quittent avant qu'on ait pu les identifier. Une autre déléguée profite de cette problématique soulevée pour interpeller le Ministère des Ressources naturelles à savoir qui est responsable d'évincer un occupant sans droit et d'assurer le nettoyage d'un site. Il y aurait lieu d'établir un état de situation et d'informer la population. La déléguée demande à l'observateur du MFFP de faire le lien avec la directrice régionale du MERN pour qu'elle fasse un état de situation et un point d'information lors d'une prochaine rencontre de la table de GIRT. L'observateur du MFFP contactera M^{me} Patricia Hébert du MERN pour qu'elle dresse un bilan au bénéfice des membres de la table de GIRT. Le représentant du groupe des villégiateurs demande de préciser l'enjeu, car de son point de vue, il n'est pas libellé adéquatement dans la grille des enjeux. Les membres conviennent que l'enjeu est la « Protection du potentiel de la villégiature ». La grille des enjeux sera modifiée en ce sens, ainsi que le projet d'ordre du jour.</p>	<p>« Protection du potentiel de la villégiature ».</p> <p>Le chef de l'unité de gestion demandera à la directrice régionale du MERN de faire le bilan des occupants sans droits et des dommages qu'ils occasionnent, et d'en faire état à la table de GIRT. Lors de son passage à une prochaine rencontre de la table de GIRT, la directrice pourra également donner des précisions sur les règles et procédures en matière de gestion des sites de villégiature et ce qui est entrepris par son ministère à ce jour. Entre temps, si les membres autour de la table sont témoins d'activités illégales et de dépotoirs improvisés, ils sont invités à en faire part aux autorités gouvernementales.</p> <p>L'animateur prévoira un point spécifique à cet enjeu lors de la prochaine rencontre.</p>
<p>d) Pérennité des produits forestiers non ligneux</p>	<p>Cet enjeu pourrait évoluer vers une VOIC. Il fait partie de la grille depuis un certain temps. L'animateur mentionne les trois besoins. Il rappelle une difficulté concernant le besoin de conserver des zones névralgiques pour les PFNL d'intérêt. On souhaite protéger ces zones névralgiques des interventions forestières, mais on ne veut pas les faire connaître publiquement. La solution envisagée par les membres du groupe des PFNL est de lever un drapeau s'ils constatent que les interventions forestières s'approchent trop des sites névralgiques. L'observateur du MFFP souligne une difficulté si les sites névralgiques demeurent pleinement confidentiels, notamment</p>	<p>Sur proposition de M. Daniel Savard, appuyée par M^{me} Miriam Audrey Lessard Légaré, il est convenu de former un comité technique concernant l'enjeu de la pérennité des produits forestiers non ligneux (PFNL). Ce comité technique aura pour mandat de faire évoluer cet enjeu vers une VOIC, en vue de leur mise en valeur. Les membres du comité technique pourront reprendre les travaux qui ont déjà été réalisés il y a quelques années. Le comité sera</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>lorsque viendra le temps de convenir d'éléments de VOIC à la table de GIRT. Il propose que les secteurs puissent être regardés en comité technique restreint et que les membres du comité soient tenus à la confidentialité. L'animateur vérifie l'intérêt des délégués par rapport à cette avenue. Les délégués demandent de former le comité technique. Deux utilisateurs qui utilisent la même ressource sont interpellés par les travaux à venir. Un délégué souhaite qu'on adopte des principes de respect et de cohabitation harmonieuse. Une déléguée se préoccupe de l'utilisation qu'on fera des données disponibles. Des règles de confidentialité s'imposent. Les membres discutent de la composition du comité.</p> <p>Un délégué propose un principe de modalité qui consiste à prévoir des modes de récolte intégrés et harmonisés pour les divers PFNL présents sur un même territoire. On retrouve actuellement plus d'un utilisateur qui récolte la même ressource. La problématique ne concerne pas tant les utilisateurs établis sur le territoire, mais ceux qui viennent de l'extérieur. L'observateur du MFFP mentionne que des discussions sont en cours en vue de prévoir l'octroi de permis pour la récolte de Thé du Labrador. La récolte d'eau de bouleau fait actuellement l'objet d'une autorisation sur le territoire.</p> <p>Une autre avenue établie dans la grille consiste à reboiser avec du pin gris après récolte les sites de pins gris.</p>	<p>composé de l'animateur, de l'observateur du MFFP, de M^{me} Miriam Audrey Lessard Légaré, d'un représentant de la CEDEC, d'un représentant de Barrette-Chapais, et de M. Alain Rhéaume. L'animateur convoquera une première rencontre prochainement.</p>
<p>e) Comité technique sur la gestion des accès en terres de catégorie II - Arrimage avec les terres de catégorie III (Sébastien Leduc du MFFP)</p>	<p>Ce point est traité après les points 6 et 8.</p> <p>M. Sébastien Leduc donnera une présentation pour ce point, en remplacement de M^{me} Sonia Légaré. Une présentation PowerPoint est affichée à l'écran. Il fait une présentation des travaux effectués sur la table de GIRT regroupant les terres de catégorie II. Il explique les distinctions concernant les terres de catégorie II et III et les implications en regard des tables de GIRT. IL n'y a que peu de distinctions d'un point de vue forestier, sinon que les cris pourront bientôt prendre à leur charge la planification forestière sur les terres de catégorie II. Ce qui est prévu dans l'entente de la</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Paix des Braves est qu'il y a des tables de GIRT sur les terres de catégorie III et une table de GIRT spécifique aux terres de catégorie III dont la composition se limite à 5 représentants du MFFP et 5 autres représentants du GNC.</p> <p>Dans le cadre du mandat concernant la gestion du réseau routier sur les terres de catégorie II, il y a un enjeu d'accès au territoire, comme aux tables de GIRT sur les terres de catégorie III. Cet enjeu se décline en deux objectifs qui sont de limiter l'expansion du réseau routier et réduire la redondance des accès. M. Leduc reprend le libellé du mandat tel qu'affiché en deuxième page de sa présentation. Relativement au premier objectif, il y a une préoccupation de réduire la pression sur l'environnement et sur la faune. Il y a toutefois une difficulté à limiter l'expansion du réseau routier compte tenu des implications liées au régime de la coupe en mosaïque et de la présence de nombreux utilisateurs du territoire. Néanmoins, les membres du comité technique ont entrepris de vérifier les attentes et les besoins des maîtres de trappe en regard du maintien ou de la fermeture de certains chemins.</p> <p>À ce jour, 4 aires de trappes ont été sélectionnées dans le cadre d'un projet pilote visant à sonder les attentes et les besoins des maîtres de trappe. Ces aires de trappe se trouvent en terres de catégorie II et ont été sélectionnées de manière à représenter les différentes communautés criées et les éléments de contexte soulevés plus haut, dans leur diversité. En vue de préparer les rencontres avec les maîtres de trappe, les membres du comité ont établi une carte des chemins et demandé aux planificateurs les implications opérationnelles liées à leur fermeture, si cela était requis.</p> <p>Un délégué demande ce qu'implique concrètement de fermer un chemin. M. Leduc indique qu'il y a plusieurs options possibles allant de la fermeture temporaire avec une simple barrière à l'entrée, à la fermeture permanente qui implique plusieurs dispositions, dont une remise en production. Le délégué précise sa question en demandant s'il est possible de fermer un chemin pour certains usages</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>seulement ou visant un usage restreint. Il est difficile de donner une réponse générale à cette question, mais l'observateur du MFFP mentionne qu'en cas de fermeture d'un chemin, la table de GIRT est consultée au moyen d'un dossier bien documenté.</p> <p>Une observatrice du GREIBJ demande si la fermeture d'un chemin peut être envisagée avant même de l'ouvrir. M. Leduc mentionne que oui et d'ailleurs, ces éléments qui interviennent en fin de processus sont de plus en plus pris en compte en amont de la planification, notamment avec l'utilisation de ponts amovibles.</p> <p>M. Leduc poursuit sa présentation avec les travaux réalisés à ce jour. Il précise que ce travail ne constitue pas une consultation, mais a pour but uniquement de connaître les attentes et les besoins des maîtres de trappe en regard des accès. Au terme de l'exercice, les membres du comité technique ont réalisé que l'échantillon retenu est très restreint. Également, il est apparu difficile pour les aménagistes de sélectionner des cibles de fermeture à court terme, notamment en raison des blocs orphelins. Et lors des consultations des maîtres de trappe, ces derniers n'ont exprimé aucune demande de fermeture de chemins forestiers. Contre toutes attentes, ils ont plutôt demandé que certains accès soient remis en état. À la suite des dernières observations, les membres du comité avancent l'hypothèse que les résultats pourraient être d'un tout autre ordre si le sondage couvrait un plus grand nombre de maîtres de trappe et en terres de catégorie III. Les membres du comité ont émis certaines recommandations qui concernent les terres de catégorie II, mais souhaitent que ces dernières trouvent écho sur les terres de catégorie III. Il expose donc la démarche qui pourrait être entreprise sur les terres de catégorie III et sollicite l'avis des délégués, étant donné que cela excède le territoire de la table de GIRT des terres de catégorie II.</p> <p>M. Leduc aborde rapidement l'objectif no 2 dans le cadre du mandat du comité technique sur l'accès au territoire. La redondance du réseau routier peut</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>s'exprimer notamment par des boucles dont la nécessité peut être discutable. On analyse également d'autres avenues, dont l'utilisation d'anciens corridors plutôt que la construction de nouveaux chemins. Il y aurait lieu également d'éviter les entrées multiples.</p> <p>Les délégués expriment peu de préoccupations pour le moment. Un délégué se dit rassuré à l'idée que si des chemins devaient être fermés éventuellement, la table de GIRT serait consultée en bonne et due forme. Du point de vue d'un autre délégué, les villégiateurs ont longtemps été en réaction face aux demandes des cris et la situation lui apparaît la même encore aujourd'hui. Un autre délégué exprime son désaccord face à ce dernier point de vue. Au terme de la présentation, un observateur rappelle que le MFFP souhaite savoir si les délégués sont d'accord que le sondage entrepris sur les terres de catégorie II se poursuit sur les terres de catégorie III. Relativement à cette question, un délégué demande si les Cris seulement seront consultés ou l'avis des autres utilisateurs sera pris en compte. Il exprime une attente que les analyses tiennent compte également des besoins d'entretien. Un autre délégué se dit non surpris des résultats à la suite de cette première phase du sondage. Ces résultats révèlent une différence entre une vision politique et une autre venant des utilisateurs, en regard de l'enjeu de l'accès au territoire.</p>	
<p>6. Aire d'intensification de la production ligneuse (Virginie Cayer du MFFP)</p>	<p>Ce point est traité après le point 8. La rencontre reprend à 18 h 30. M. Sébastien Leduc se joint à la rencontre.</p> <p>M^{me} Virginie Cayer donne sa présentation à distance, par conférence téléphonique. Une présentation PowerPoint est affichée à l'écran. Elle indique rapidement le contenu de sa présentation et en mentionne l'objectif qui est de bien comprendre les gradients d'intensité sylvicoles et la notion d'aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL). Le MFFP souhaite également recueillir les préoccupations et les commentaires des membres de la table de GIRT s'il y a lieu.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>La classification des stratégies d'intervention sylvicole ou la désignation d'A IPL repose essentiellement sur trois critères que sont la productivité, la dynamique forestière et les contraintes à l'aménagement. L'intensité sylvicole peut s'exprimer selon trois gradients à savoir les gradients intensifs, de base et extensif. La présentatrice donne une brève explication de chacun des trois gradients et leurs contextes d'application. Au moyen d'illustrations, elle expose les scénarios d'aménagement prévus pour chacun des trois gradients. Pour comprendre le contexte d'application des A IPL dans le cadre de l'aménagement des forêts publiques, il y a lieu de se référer à l'article 36 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui prévoit la détermination de critères en vue de désigner des A IPL et à la stratégie de production de bois nationale dans laquelle les A IPL s'inscrivent comme l'une des avenues proposées. M^{me} Cayer explique où les A IPL sont susceptibles de se retrouver, compte tenu de la végétation dominante, des conditions d'accessibilité et des usages actuels du territoire. La proximité des usines et de la main-d'œuvre, l'état du réseau routier et les investissements sylvicoles consentis à ce jour font partie des critères de priorisation des A IPL. À la suite de la désignation d'A IPL, on prévoit notamment y effectuer du reboisement au moyen de plants améliorés et avec une densité de 2 000 plants/ha. On prévoit aussi y effectuer des éclaircies précommerciales. On y prévoit également des suivis plus fréquents pour s'assurer qu'on atteint les objectifs sylvicoles. Des cartes ont été préparées afin que les membres de la table de GIRT puissent voir où sont localisées les A IPL proposées. M^{me} Cayer exprime également dans quelles proportions on retrouve les différents gradients. Le gradient extensif apparaît le plus prédominant, avec une proportion allant de 35 % à 50 % de la superficie sous aménagement selon l'unité d'aménagement. Le gradient intensif occupe une proportion allant de 9 % à 30 %. L'unité d'aménagement 26-66 est celle où le gradient intensif occupe la plus forte proportion du territoire</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>aménagé. Les unités d'aménagement 026-64, 026-62 et 026-66 sont celles où l'on retrouve le plus d'A IPL. Actuellement, il s'agit encore d'une désignation potentielle et la désignation d'un gradient intensif pour une superficie ne signifie pas que cette dernière sera traitée comme une A IPL. La validation sur le terrain reste à faire.</p> <p>M^{me} Cayer invite les membres de la table de GIRT à consulter les cartes et à faire part au MFFP de leurs commentaires et préoccupations, surtout si des A IPL ont été désignées à des endroits où des projets sont prévus ou en cours de réalisation, surtout en cas d'incompatibilité. Le MFFP accorde un mois aux membres pour consulter les cartes et émettre leurs commentaires et préoccupations s'il y a lieu. Un délégué demande si une bande de protection en bordure des plans d'eau et des cours d'eau sera maintenue. L'observateur rassure les membres en précisant que le « 20 mètres » sera maintenu. D'ailleurs, il précise que les gens ne verront probablement pas la différence entre un aménagement intensif dans les A IPL et ce qu'on fait actuellement.</p>	
<p>7. Comité Gestion des voies d'accès (Serge Bergeron)</p>	<p>M. Serge Bergeron amorce sa présentation en expliquant l'objectif qui consiste à élaborer une « carte des valeurs » en vue de produire un plan de gestion des voies d'accès. L'enjeu ultime au fondement de cet objectif est le rétablissement de l'habitat du caribou forestier.</p> <p>M. Bergeron explique la manière que le MFFP compte s'y prendre. Le territoire est grand et les ressources sont limitées. Le MFFP ne dispose pas d'un budget pour réaliser les actions prévues dans le cadre de cette démarche. Mais en interpellant la table de GIRT, on souhaite indirectement pouvoir sensibiliser les compagnies forestières aux enjeux liés à la présence de chemins en forêt. M. Bergeron explique la démarche prévue pour l'élaboration d'un plan de gestion des chemins, laquelle repose sur l'outil d'aide à la décision en 4 étapes.</p> <p>Le besoin initial repose sur la mise en œuvre d'un plan caribou. On attend l'aboutissement des travaux en ce sens, mais on peut déjà s'attendre que des chemins doivent être fermés. On propose cette</p>	<p>L'animateur proposera des actions concrètes en vue d'élaborer un plan de gestion des voies d'accès, lesquelles pourront être entreprises à la prochaine rencontre de la table de GIRT.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>démarche de manière proactive et selon une vision à long terme</p> <p>Un délégué confirme qu'il est question d'établir des valeurs sur le territoire. Il exprime une attente que ce ne soit pas les lobbys qui établissent les balises. Un autre délégué valide également sa compréhension de la démarche. Pour lui, la cohabitation des différentes valeurs interpelle l'ensemble des utilisateurs et le résultat doit faire partie d'un tout cohérent. Il exprime le souhait qu'on n'attend pas 2020 pour entreprendre l'exercice, mais qu'on commence dès que possible. Déjà, les délégués peuvent exprimer ce qui est préoccupant pour eux.</p> <p>L'animateur propose que les membres réfléchissent sur la manière d'entreprendre cet exercice et qu'on y revienne à une prochaine rencontre. Toutefois, la réalisation d'un plan de gestion des accès représente un très gros travail pour lui. M. Bergeron confirme qu'il s'agit effectivement d'un gros travail, mais précise qu'on n'ira pas km par km, mais plutôt selon des zones. Un délégué mentionne que les deux présentations d'aujourd'hui sont interreliées et qu'on a déjà les certains éléments de base pour commencer le travail. Aussi, il exprime le souhait qu'à tout le moins, les valeurs soient établies cette année. Cela peut être fait au moyen d'un simple questionnaire que chacun remplirait. Aussi, chacune des valeurs inscrites au tableau peut faire l'objet d'une investigation particulière. Par exemple, il serait intéressant d'interroger les camionneurs à propos de la sécurité routière.</p> <p>Il y a un intérêt de la part des délégués d'amorcer cet exercice dès que possible. L'animateur reprendra l'enregistrement de la rencontre pour bien saisir les attentes des délégués et proposera des actions concrètes en vue de la prochaine rencontre.</p>	
<p>8. Suivi de la modification du PAFIT 2018-2023 (Serge Bergeron du MFFP)</p>	<p>L'observateur du MFFP fait le point sur les résultats sur la consultation du PAFI-T. Il y a eu une préconsultation des tables de GIRT qui a pris fin le 30 novembre 2018, puis un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'à la fin décembre. Un seul commentaire a été reçu de la table de GIRT de</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	Waskaganish. Également, des commentaires ont été reçus de la part des Cris, pour les terres de catégorie II. Les consultations publiques pourront être déclenchées vers la fin de l'été 2019 selon les prévisions actuelles.	
9. Consultation publique sur les PAFI-O (Serge Bergeron du MFFP)	<p>Les consultations publiques sur les PAFI-O se déroulent du 28 janvier au 22 février 2019. Une rencontre d'information aura lieu le 30 janvier à 19 h, à l'hôtel de ville de Chibougamau. Les personnes intéressées pourront venir consulter les cartes. Ils peuvent aussi consulter une carte interactive en ligne et formuler des commentaires directement sur cette carte. Une observatrice du GREIBJ demande s'il y a un bilan du dernier PAFI-O. L'observateur du MFFP mentionne que ce bilan est repris entre autres dans le PAFI-T. Les délégués souhaitent connaître l'adresse pour accéder à la carte interactive. La carte est affichée séance tenante. L'animateur transmettra le lien par courriel à tous les membres dès que possible.</p> <p>La rencontre est ajournée à 18 h.</p>	
10. Heure des rencontres des tables de GIRT	L'animateur demande aux délégués s'ils seraient favorables de commencer les rencontres à 15 h 30 plutôt que 16 h 30, pour permettre à un plus grand nombre de délégués de prendre part aux rencontres. Les délégués se disent favorables.	Commencer les rencontres de la table de GIRT à 15 h 30 plutôt qu'à 16 h 30.
11. Divers		
a) TGIRT regroupée pour traiter des sentiers VHR, le 20 février 2019 (Consultation sur les chemins multiusages dans la section membre du site Internet du GREIBJ)	L'animateur fait une mise en contexte des dernières représentations locales entourant l'utilisation des sentiers VHR et l'émission de droits exclusifs. Il y a également des préoccupations qui ont été soulevées en regard de travaux de récolte effectués près de sentiers VHR. Par rapport à cette deuxième problématique, les utilisateurs ont été invités à convenir d'une mesure d'harmonisation ou à faire valoir leurs attentes dans le cadre des consultations publiques. Or, certains membres ont demandé de ramener le sujet en table de GIRT. L'observateur du MFFP mentionne que l'émission de droits exclusifs par le MFFP ne relève pas des tables de GIRT, mais il incombe désormais aux clubs VHR de faire les démarches nécessaires pour obtenir les conditions d'accessibilité sociale nécessaire à l'obtention d'un	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>droit exclusif. La réalisation de travaux forestiers en marge des sentiers VHR, toutefois, peut être traitée en table de GIRT, selon lui. L'animateur mentionne qu'il y a plusieurs aspects qui touchent le développement des sentiers VHR, que certains de ces aspects sont interreliés, que les utilisateurs veulent en parler et outre les tables de GIRT, il n'y a pas de tribune pour en parler. La problématique touche trois territoires de tables de GIRT. Donc il a été demandé de prévoir une rencontre regroupant les trois tables de GIRT. Un sondage Doodle a été transmis aux membres des trois tables de GIRT concernées et suite au sondage, on a retenu le 20 février en début d'après-midi. La rencontre regroupée aura donc lieu à cette date, à l'hôtel de ville de Chapais. L'utilisation des sentiers VRH est le seul point inscrit à l'ordre du jour. La convocation sera transmise sous peu. L'animateur souhaite valider l'intérêt toujours présent de la part des membres de la table de GIRT. Un délégué confirme son intérêt, mais demande que tous les représentants de clubs VHR soient présents à cette rencontre. L'animateur suggère de prévoir une condition à la tenue de la rencontre, avec l'envoi de l'avis de convocation, que les 4 clubs de VHR soient représentés. Il est également suggéré d'inviter du MERN au même titre que le MFFP.</p>	
<p>b) Projet des lacs stratégiques – mise à jour (Miriam-Audrey Lessard Légaré)</p>	<p>Ce point est abordé en début de rencontre, en même temps que le suivi des actions inscrites dans le procès-verbal de la rencontre du 7 novembre 2018.</p> <p>M^{me} Légaré-Lessard précise qu'il n'y a pas de comité technique sur la qualité de l'eau en général, mais un comité technique sur les lacs stratégiques. Initialement, la SÉPAQ avait soulevé une inquiétude quant au maintien de la qualité de certains lacs pour la pêche, en lien avec les opérations forestières à proximité. Par la suite, Nibiischii a pris le relais et FaunENord a élaboré un projet visant à évaluer quelles sont les activités sur le territoire et quel est leur impact sur la qualité de certains lacs considérés stratégiques, plus spécifiquement l'impact des interventions forestières. À ce jour, 10 lacs ont été sélectionnés</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>et des données relatives à la pression des interventions forestières ont été recueillies à proximité de ces lacs. Cet exercice est réalisé en concertation avec les communautés de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou. Nous sommes maintenant rendus à une étape à voir quelles sont les problématiques et comment on devrait les gérer, spécifiquement les interventions forestières. Le compte-rendu de la dernière rencontre.</p> <p>L'animateur demande à M^{me} Légaré-Lessard si elle a des attentes concernant la table de GIRT. Elle précise qu'il y a un objectif en regard de la gestion de la coupe sur le territoire. Des analyses ont été réalisées en regard de l'impact des coupes, sous l'angle des aires d'équivalence de coupe. M^{me} Légaré-Lessard explique sur quoi repose cet indicateur et ce qu'il révèle. Les analyses ont révélé des résultats en deçà du seuil acceptable de 16 % pour les dix lacs ciblés. M^{me} Légaré-Lessard souhaite maintenant solliciter l'avis de la table de GIRT concernant le maintien de cette référence ou non, ou si un seuil plus haut ou bas devait être établie. Elle souhaite également solliciter la table de GIRT pour établir des modalités en vue de respecter le seuil qui pourrait être convenu.</p> <p>Il est prévu que cet enjeu soit abordé de manière plus concrète lors de la prochaine table de GIRT. M^{me} Légaré-Lessard mentionne qu'il y a un objectif d'établir une VOIC avant la fin du projet. Or, la prochaine rencontre de la table de GIRT n'aura lieu qu'en juin et le projet doit se terminer à la fin mars. L'animateur suggère de faire une table de GIRT avant la fin mars ou profiter de la rencontre regroupée du 20 février.</p>	
12. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 20 h 45.	Sur proposition de M ^{me} Mireille Gravel, dûment appuyée par M. Régis Simard, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
CEDEC	Corporation de développement économique de Chapais
CRÉ	Conférence régionale des élus
GIRT	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GNC	Gouvernement de la nation crie
GREIBJ	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-O	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRAU	Permis de récolte pour l'approvisionnement d'usine
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
UA	Unité d'aménagement
VHR	Véhicule hors route
VOIC	Valeur, Objectif, Indicateur, Cible